PARTAGEONS LE LITTORAL

Pour votre propre sécurité et celle des autres, il est essentiel de connaître les principaux drapeaux, balises et panneaux.

DRAPEAUX DE BAIGNADE

- Baignade autorisée sans danger particulier
- Baignade dangereuse mais surveillée
- Baignade interdite

BALISAGE DES PLAGES

- Bouée de délimitation
- Bouée bâbord de chenal traversier
- Bouée tribord de chenal traversier

PANNEAUX DE SIGNALISATION

- Embarcation de sport ou de plaisance
- Navire à moteur
- Navire à voile
- Véhicule nautique à moteur
- Ski nautique
- Planche à voile
- Baignade
- Vitesse limitée à 5 nœuds (9km/h)*
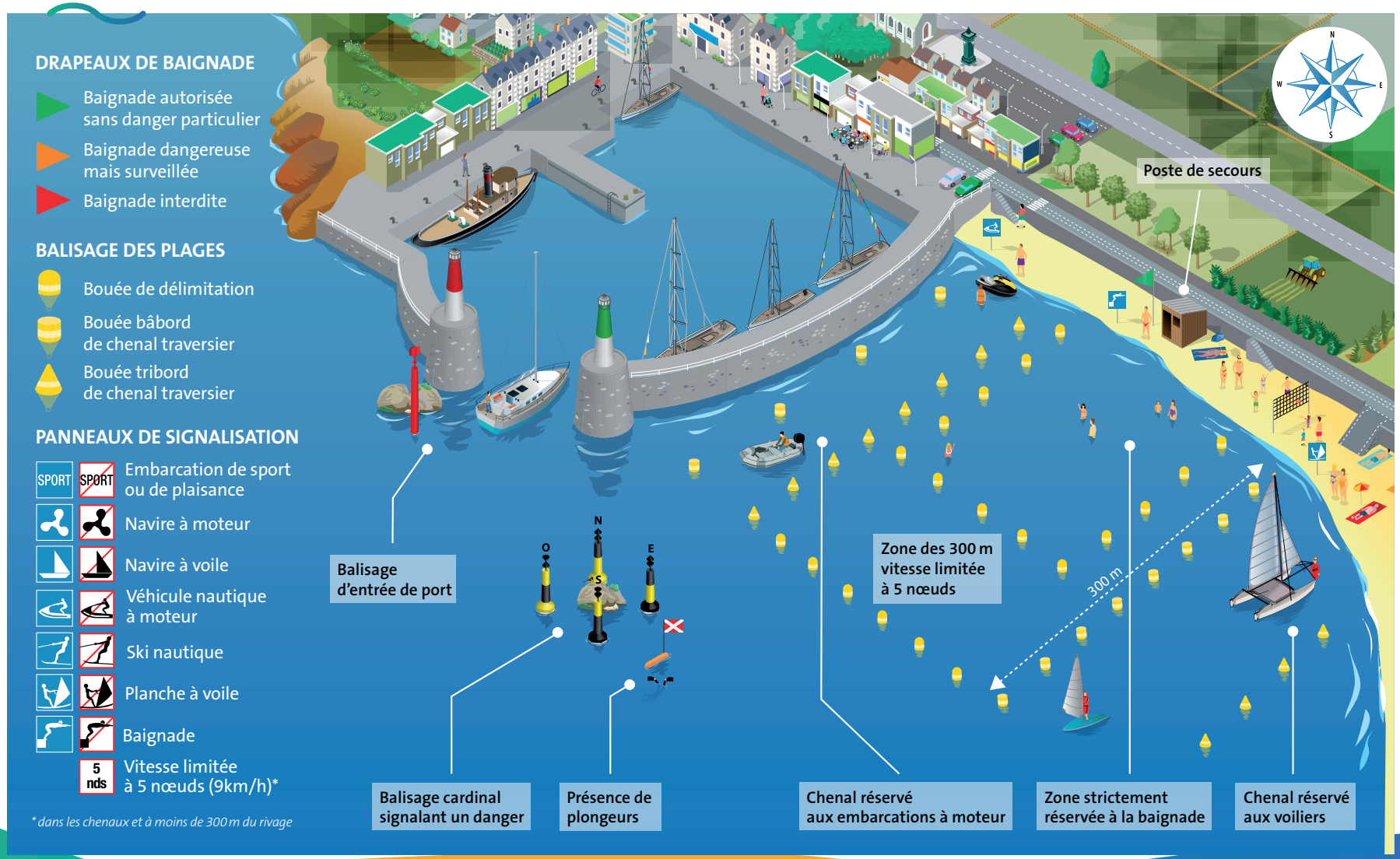
** dans les chenaux et à moins de 300 m du rivage*